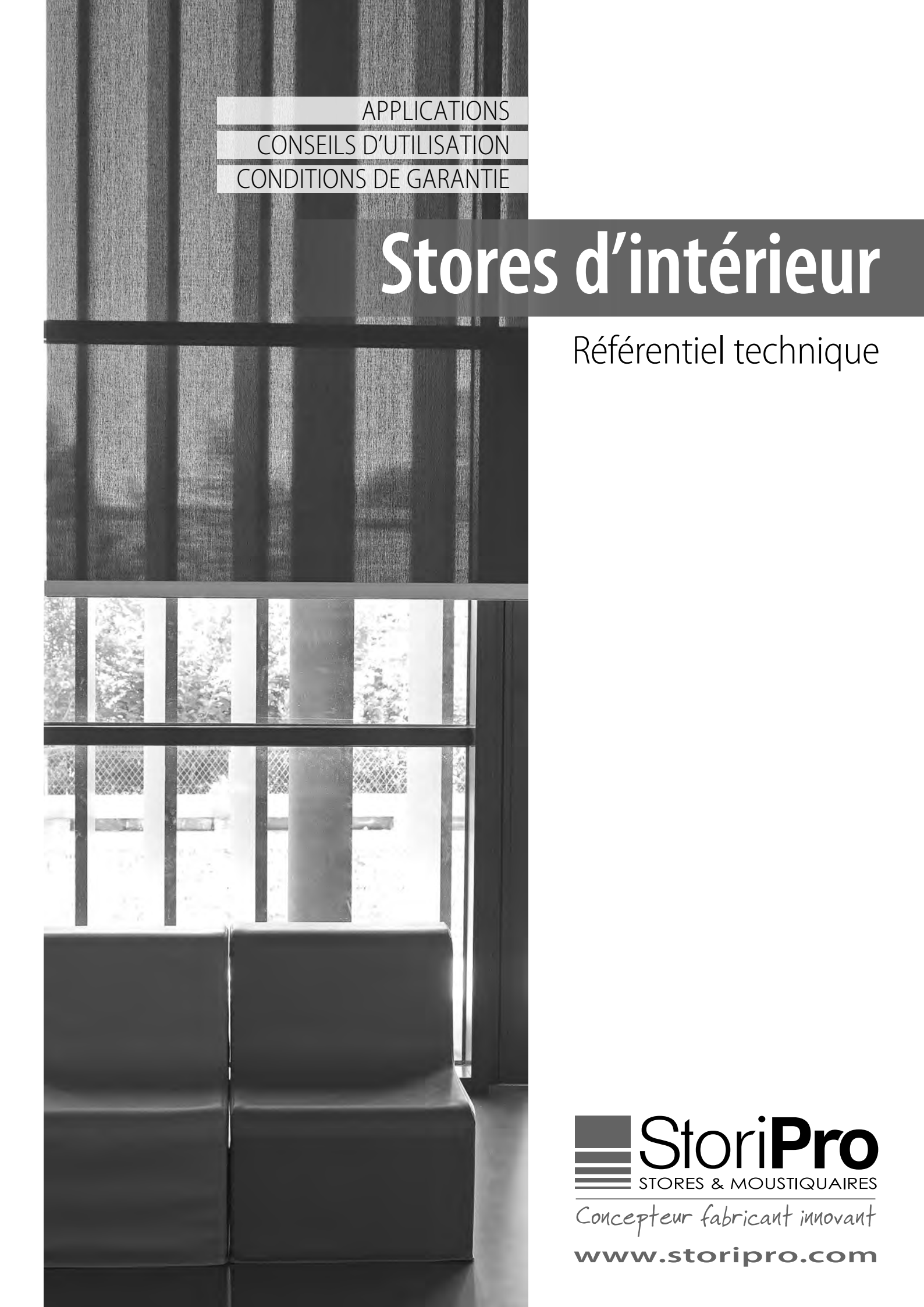




APPLICATIONS

CONSEILS D'UTILISATION

CONDITIONS DE GARANTIE

Stores d'intérieur

Référentiel technique

 **StoriPro**
STORES & MOUSTIQUAIRES

Concepteur fabricant innovant

www.storipro.com

1.	Préambule.....	3
2.	Les cas d'usage.....	3
3.	Les limites dimensionnelles.....	4
4.	La prise de dimensions.....	4
5.	La composition des toiles.....	5
6.	La confection des toiles	5
7.	Les différences de couleurs.....	6
8.	Les tolérances de fabrication.....	7
9.	Les conseils d'entretien.....	7
10.	Les précautions d'usage.....	7
11.	La pose.....	7
12.	Les stores à enroulement.....	8
13.	Les manœuvres.....	8
14.	Le guidage.....	10
15.	Le laquage.....	11
16.	Le réglage et le contrôle	11
17.	L'entretien	11
18.	La maintenance.....	11
19.	L'assistance technique	12
20.	Les risques d'accident	12
21.	Les délais de fabrication.....	12
22.	Les délais de transport.....	12
23.	La réception des marchandises	12
24.	Les conditions de garantie	13
25.	Les exonérations de garantie.....	13
26.	La responsabilité.....	14
27.	Les conditions de retour des marchandises.....	14

1. Préambule

Ce document a pour vocation d'aider les clients de STORIPRO à dispenser des conseils, à identifier les limites techniques des produits STORIPRO, à préciser les limites de garantie et à informer le consommateur des conditions d'utilisation des stores intérieurs STORIPRO.

Il doit aider le client professionnel à assurer son devoir de conseil (auquel il est tenu) envers sa clientèle, ce qui contribuera à lui éviter contestations et litiges.

Ce document décrit l'état actuel de la technique dans les principales utilisations sans toutefois couvrir toutes les variantes possibles de la configuration d'un store intérieur.

Il est de la responsabilité du client professionnel de renoncer à proposer des stores intérieurs STORIPRO s'il juge que toutes les conditions ne sont pas réunies, notamment dans la configuration du chantier, l'usage final ou les exigences attendues par son client, au regard des préconisations décrites dans ce document et des normes et réglementations en vigueur.

Pour vous aider dans cette démarche, notre service ADV (administration des ventes) est à votre disposition.

Les produits STORIPRO sont fabriqués exclusivement « sur mesure ». Ils sont réputés pour leur qualité de fabrication et leur fiabilité dans le temps.

L'ensemble de la gamme des stores d'intérieur répondent aux exigences de la législation et aux normes en vigueur, parmi lesquelles figurent :

NF EN 13120 Stores intérieurs – Exigences de performance, y compris la sécurité

NF EN 16433 Stores intérieurs – Protection contre le risque de strangulation – Méthodes d'essai

NF EN 16434 Stores intérieurs _ Protection contre le risque de strangulation – Exigences et méthodes d'essai pour les dispositifs de sécurité

Les stores intérieurs motorisés sont par ailleurs marqués CE (cf. NF EN 13120 §16) car ils répondent à la Directive « Machines ».

- 1.1. La commercialisation, la mise en œuvre et la maintenance des stores intérieurs STORIPRO sont réalisés à travers un réseau de revendeurs et d'installateurs qui présentent toutes les qualités professionnelles nécessaires pour conseiller et répondre aux besoins de leurs clients. Ils sont donc supposés disposer de toutes les compétences techniques en matière de prise de mesures et de mise en œuvre, conformément aux règles de l'art et au DTU 34.4 qui régit la pose des stores et des volets. Ils sont également capables d'assurer la maintenance des produits dans les meilleures conditions.
- 1.2. La société STORIPRO n'a pas mission à évaluer les compétences, ni à vérifier la qualification de ses clients. Par conséquent, STORIPRO se dégage de toutes responsabilités en cas de litige entre le revendeur et/ou l'installateur et le client final, dès lors que le produit livré est conforme à la commande, aux normes et exempt de tout défaut de fabrication.

2. Les cas d'usage

Les stores intérieurs répondent à différents besoins des utilisateurs. Certains produits combinent ainsi plusieurs fonctions. Les critères de choix du produit viseront à satisfaire tout ou partie des besoins suivants :

- Protection contre la chaleur (classes de confort thermique de 0 à 4, et coefficient de transmission énergétique gtot : classes de 0 à 4) afin de réduire les besoins de climatisation (principalement en été) ;
- Réduction des apports lumineux (coefficient de transmission visuelle Tv et classes de confort visuel de 0 à 4) (grandes baies vitrées exposées au sud ou à l'ouest) ;
- Protection contre l'éblouissement (en mi-saison quand le soleil est bas) avec des classes de 0 à 4 ;
- Occultation, voire opacité (dortoirs, salles de projection), avec des classes de A0 à E4 ;
- Préservation de l'intimité (limiter les conséquences des vis-à-vis en milieu urbain) ;
- Protection mais visibilité vers l'extérieur (se protéger du soleil tout en maintenant la visibilité vers l'extérieur) ;
- Décoration d'intérieur (habillage des baies).

NB: Les classes de protection contre la chaleur, de confort visuel et thermique et de contrôle de l'éblouissement sont définies par la norme NF EN 14501.

En matière de protection contre la chaleur, les meilleures performances sont obtenues lorsque le rayonnement solaire est stoppé avant d'atteindre la paroi vitrée. Par conséquent, il faut privilégier une solution de type store d'extérieur si celle-ci est possible. Si des contraintes techniques obligent à une installation intérieure, il est préférable d'opter pour une toile de type "screen" avec une face aluminisée. La toile screen est composée de fibres de verre ou de polyester enduites de PVC. Ce type de tissu est microperforé, ce qui a pour avantage de

garantir la visibilité vers l'extérieur. L'apport de la couche aluminisée augmente considérablement son pouvoir de réflexion thermique solaire, dès lors que cette face est bien dirigée vers l'extérieur.

Le meilleur compromis pour réduire l'apport de lumière à l'intérieur d'une pièce est obtenu avec des tissus obscurcissants de couleur sombre. Cette solution vaut pour les pièces disposant de grandes baies vitrées exposées plein sud. Pour des surfaces vitrées plus modestes ou moins exposées, des coloris plus clairs pourront être conseillés.

L'éblouissement dû au rayonnement solaire débute à la fin de l'automne et prend fin au début du printemps. Un tissu tamisant est le plus indiqué. En effet, il maintient un apport de lumière satisfaisant à l'intérieur de la pièce tout en atténuant le rayonnement du soleil. Les fabricants de toile donnent pour chaque tissu une classe d'éblouissement. L'éblouissement résulte du contraste entre la luminosité ambiante dans une pièce et les fortes lumières de stores très diffusants (de couleur claire) ou dont la perforation importante laisse apparaître le disque solaire ou des reflets sur des vitres d'un autre bâtiment.

En terme d'occultation (obscurcissement et opacité), il est très important de distinguer l'opacité d'un tissu occultant de celle d'un store occultant. Un tissu opaque est presque totalement "étanche" à la lumière, tandis qu'un store opaque la laisse souvent passer sur son pourtour. Pour une occultation optimale, il faut privilégier un store à cassettes avec coulisses d'occultation et toile zipée. Un filet de lumière restera tout de même visible le long de la barre de charge. Par conséquent, une occultation à 100% peut difficilement être obtenue. Les tests d'opacité extrême (classe 4) se font sous 100 000 lux pour les toiles et 75 000 lux pour les stores selon la norme NF EN 14501. Pour les classes inférieures on parle d'obscurcissement.

Quand il s'agit de préserver l'intimité en raison d'un vis-à-vis, le choix d'un store vénitien à lames orientables est mieux adapté car on peut le fermer. Avec un tissu de type screen, en journée, les utilisateurs sont protégés des regards indiscrets mais ils conservent la visibilité vers l'extérieur. En revanche, la nuit venue, l'éclairage étant à l'intérieur, la protection de l'intimité n'est plus assurée tandis que l'extérieur devient invisible des personnes situées à l'intérieur.

Visant avant tout l'esthétique, les tissus dits décoratifs offrent des performances thermiques moindres. Toutefois, l'atténuation lumineuse, la préservation du vis-à-vis, voire l'occultation, peuvent être partiellement assurées par ces matériels.

3. Les limites dimensionnelles

Les limites dimensionnelles des produits STORIPRO sont celles qui figurent dans les grilles de référence du Tarif public en vigueur au moment de la commande. A noter également que les tissus et les manœuvres disposent également de limites dimensionnelles qui sont inférieures aux grilles de prix de référence. Il est donc primordial de prendre connaissance des fiches techniques des produits et options avant de faire une proposition aux clients finaux.

Il est entendu que tous les stores intérieurs dont les dimensions pour lesquelles un prix n'est pas renseigné sont exclus des garanties. Ces limites sont valables aussi bien pour les limites minimales que pour les limites maximales.

4. La prise des dimensions

Les dimensions sont toujours exprimées en millimètres. La largeur est indiquée en premier et la hauteur en second. Les cotes que les clients communiquent à STORIPRO sont les dimensions "hors tout". Le client reçoit donc les produits aux dimensions communiquées lors de la commande. La méthode de prise de dimensions et la détermination des cotes hors-tout adaptées à chaque situation varient selon le type de pose choisi. Les notions de gauche et droite s'entendent "vu de l'intérieur".

Afin de garantir le bon fonctionnement du produit, il appartient aux clients de déduire les jeux nécessaires à la pose et au fonctionnement des produits et de s'assurer qu'aucun obstacle ne peut le perturber. De même, le produit installé ne doit pas gêner l'utilisation d'autres équipements déjà en place.

Pour une pose à l'intérieur d'une embrasure, il convient de prendre la dimension en largeur à trois endroits différents (en haut, en bas et au milieu) et de retenir la dimension la plus étroite. Pour la mesure en hauteur, il faut prendre la dimension à droite puis à gauche et retenir la plus petite des deux.

Pour une pose en applique de face sur le mur intérieur, il faut relever les dimensions en largeur et en hauteur au nu intérieur des tableaux puis ajouter la section du guidage pour la largeur et l'encombrement du store replié pour la hauteur.

Pour une pose directement sur un ouvrant, la largeur du store ne doit pas excéder la distance entre la poignée et les paumelles. Pour éviter tout risque de litige avec le fabricant de la menuiserie, il est préférable de retenir des fixations sans perçage telles qu'avec des pinces en bord supérieur de vantail, par exemple.

Pour une pose de face avec déport, il faut tenir compte de la retombée de l'équerre qui doit être ajoutée à la hauteur du store et de la saillie de la poignée de la fenêtre qui peut gêner le passage du tablier.

Pour des stores à déplacement latéral, il convient de déduire un jeu de 30 à 50 mm en bas du store (garde au sol) afin d'éviter que le tissu ne touche le sol.



IMPORTANT : Si une erreur de dimension apparaît lors de la pose, il est déconseillé d'apporter des modifications au produit sous peine de perdre le bénéfice de la garantie. Les stores cassettes et rouleaux de grande section ne peuvent être posés avec déport. Le porte-à-faux généré par les équerres associé au poids du store peut créer un arrachement du support. Sauf avec des châssis coulissants, il convient de s'assurer que le store replié ne gêne pas l'ouverture des vantaux des fenêtres "à la française" ou oscillo-battantes.



Les conseils de STORIPRO :

Pour un store à déplacement latéral, il faut tenir compte, quand c'est possible, de l'encombrement du paquet de lames qui doit être ajouté à la largeur de la baie à couvrir. Cela évite au tissu en position repliée de s'interposer dans l'emprise de la baie.

Pour les stores à enroulement, il faut garder à l'esprit que la dimension de la toile est toujours inférieure à la dimension hors tout. Ces dimensions varient suivant le type de manœuvre ou le type de guidage. En cas de doute, mieux vaut consulter les fiches techniques du produit concerné ou prendre contact avec notre service ADV.

Pour éviter que la toile ne se déplace latéralement sur le tube lors de l'enroulement et que le tissu ne s'enroule de travers, il faut conserver un rapport de dimensions largeur/hauteur inférieur à 3.

5. La composition des toiles

L'ensemble de la gamme de toiles d'intérieur proposés par STORIPRO répond aux exigences de la législation et aux normes en vigueur.

La majorité des tissus utilisés pour les stores intérieurs est réalisé à partir de fils de polyester ou de fibre de verre. L'essentiel de la gamme STORIPRO bénéficie du classement NON FEU M1 qui est obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP).



IMPORTANT : La nature des fils qui composent les tissus, les méthodes de tissage ou encore des différents traitements apportés aux toiles, laissent apparaître fréquemment des irrégularités. Il n'existe aucune solution technique pour s'en prémunir. Ces irrégularités, quand elles existent, ne sont pas toujours visibles lors de la confection. Elles se révèlent le plus souvent en pleine lumière et par transparence. Toutefois, elles n'altèrent en rien la qualité des toiles et ne les rendent pas impropre à leur utilisation.

Par conséquent, cela n'ouvre ni droit à un refus des marchandises, ni à ristourne ou rabais de quelque nature que ce soit.

Les tissus ne bénéficiant pas d'enduction de PVC ou ceux dont une face est aluminisée ne peuvent pas être installés dans les pièces humides. En pareil cas, des points d'oxydation apparaîtraient sur la toile. Ce phénomène n'est pas pris en garantie par les fabricants des tissus.



Le conseil de STORIPRO :

Le conseil de STORIPRO : Les qualités techniques et la facilité d'entretien conduisent à privilégier les toiles enduites de PVC.

6. La confection des toiles

La confection des toiles s'effectue à partir de rouleaux de tissus dont la largeur de laize varie selon les fabricants. Pour les stores à enroulement, avec ou sans cassette, quand la largeur du store est inférieure à la largeur de la laize, la confection s'effectue dans le sens de la laize. La laize est utilisée verticalement.

Au-delà, la confection s'effectuant en "sens travers", deux cas sont possibles :

- La hauteur du store est inférieure de 250mm* de la largeur de la laize : aucun assemblage horizontal par soudure n'est nécessaire.
- La hauteur du store est supérieure à la largeur de la laize : une soudure horizontale de 10mm de largeur est réalisée pour l'assemblage des laizes. La soudure est visible lorsque le store est déployé.

*250mm est le surplus maximal de tissu enroulé sur le tube d'enroulement (tour mort). Le surplus varie avec le diamètre du tube utilisé.

Certaines toiles n'offrent pas la possibilité d'une confection en « sens travers ». Il convient de se reporter à la fiche technique du tissu.

Lorsque des stores confectionnés dans le sens de la laize et dans le sens travers sont juxtaposés, une différence d'aspect peut être constatée. Si ce risque existe, il conviendra d'en faire part au service ADV de STORIPRO avant la mise en fabrication des stores, et de préférence en phase de devis.



IMPORTANT : Malgré tout le soin que STORIPRO apporte à la confection des tissus, des irrégularités plus ou moins visibles apparaissent sur les toiles, notamment :

- Lors de la soudure de deux tissus (assemblage), la montée en température occasionne une déformation qui peut laisser apparaître des ondulations et un effet de brillance sur les 10mm de la largeur de la soudure ;
- La soudure de joncs sur la toile occasionne également des ondulations qui sont la conséquence d'une soudure de deux matériaux différents qui n'ont pas la même réaction à la chaleur ;
- La confection en « sens travers » augmente le phénomène de « tuilage » ;
- Les tissus non enduits peuvent laisser apparaître des frisures sur les lisières du tissu, notamment si la toile se trouve dans un environnement humide. La flexion naturelle d'un tube d'enroulement crée une flèche, ce qui a pour conséquence de générer des ondulations lors de l'enroulement du tissu autour du tube.

Ces phénomènes, quand ils existent, n'altèrent en rien la qualité de la toile et ne rendent pas le store impropre à son utilisation. Par conséquent, cela n'ouvre ni droit à un refus des marchandises, ni à ristourne ou rabais de quelque nature que ce soit.

Pour tous les tissus sans exception, lors de la pose du store et de son utilisation, le plus grand soin est apporté à la manipulation du tissu afin d'éviter de le salir, de le plier ou encore de le froisser ce qui serait irrémédiable.

Si un litige devait naître à la suite d'un défaut d'aspect, il serait fait référence à la Directive pour l'évaluation de la qualité des toiles de stores après confection.



Le conseil de STORIPRO :

Quand cela est possible, il vaut mieux privilégier une confection dans le sens de la laize et utiliser des toiles avec enduction de PVC qui limitent ces désagréments.

7. Les différences de couleurs

Si les tissus utilisés pour la confection des stores sont issus de lots de fabrications distincts, des différences de coloris peuvent être perceptibles.



IMPORTANT : Malgré les traitements apportés aux tissus, au fil du temps, l'exposition aux rayons de soleil altère naturellement les pigments des couleurs. Par conséquent, dans le cas d'une suite de chantier, une différence de couleur plus ou moins importante est visible.



Les conseils de STORIPRO :

Lors du choix des tissus, quand cela est possible, il faut observer la toile par transparence et en éclairage direct à la lumière du jour. Cela a pour effet de mieux appréhender le résultat final. Si une suite de chantier est inéluctable avec un tissu d'une même référence, mieux vaut informer le client que des différences de couleurs sont visibles.

8. Les tolérances de fabrication

Les tolérances de fabrication de STORIPRO, que ce soit pour les débits des profils ou la confection des toiles, sont régis par la norme NF EN 13561 applicable aux stores intérieurs.

Tableau 13 – Store vertical, store de véranda ou de verrière et store de pergola – Tolérances dimensionnelles

Largeur L (m)	Tolérances (mm)	Hauteur H (m)	Tolérances (mm)
$L \leq 2$	+0 -3	$H \leq 1,5$	+2 -2
$2 < L \leq 4$	+0 -4	$1,5 < H \leq 2,5$	+3 -3

9. Les conseils d'entretien

Dépoussiérer les stores à l'aspirateur ou à l'air sous pression. Ne pas frotter avec insistance. Ne pas plier le tissu. Ne pas utiliser de solvants, ni de substances chimiques ou abrasives susceptibles de détériorer les tissus. Lors du nettoyage des vitres, prendre soin de replier complètement le store pour éviter toute projection de produits chimiques sur le tissu. Les tissus enduits de PVC se nettoient avec une éponge ou une brosse douce imbibée d'eau et de savon et se rincent à l'eau claire. Laisser sécher entièrement, toile déployée. Pour les autres types de tissus, utiliser une gomme végétale blanche afin d'éliminer les tâches superficielles.

10. Les précautions d'usage

L'utilisation d'un store textile répond à des règles simples. Le suivi rigoureux des préconisations STORIPRO prolonge la durée de vie des produits. Il faut s'assurer que la toile ne frotte à aucun endroit lors de la manœuvre du store. Dans le cas contraire, cela engendrerait la déchirure ou l'effilochage du tissu.



IMPORTANT : Aucun obstacle ne doit entraver le mouvement du store durant son utilisation.

Ne jamais laisser jouer un enfant avec un store d'intérieur.

A noter que la négligence, le manque d'entretien décrits ci-dessus et les phénomènes météorologiques sont exclus du cadre de la garantie et ne peuvent faire l'objet d'un retour ou d'un échange.



Les conseils de STORIPRO :

Pour les installations où le nombre d'utilisateurs est important (administrations, grandes entreprises, etc...), l'installateur rédigera des consignes d'utilisation qu'il délivrera au responsable d'établissement.

11. La pose

Dès lors qu'un produit nécessite des équerres de déport afin de passer outre des obstacles (poignées de fenêtres, grilles de ventilations, etc.), ces accessoires doivent être solidement ancrés dans les supports afin d'éviter tout risque d'arrachement. Par ailleurs, les équerres créent un porte-à-faux qui réduit considérablement la tenue du produit. Une manipulation du store trop violente génère un risque d'arrachement ou de déformation des support qui peut entraîner la chute du produit. Ceci notamment quand il s'agit de manœuvre par tirage direct à ressort, tringle, cordon ou chaînette. Plus le déport du mur est important, plus ce risque s'amplifie.



IMPORTANT : Il est de la responsabilité de l'installateur de s'assurer que le support sur lequel sont fixés les stores, est suffisamment solide pour supporter leur poids et la traction qui est exercée lors de la manipulation.



Les conseils de STORIPRO :

Dans le cadre d'un chantier où plusieurs corps d'états collaborent, STORIPRO préconise de poser les stores en toute fin de chantier afin de limiter tout risque de dégradation prématuré du produit.

Quand cela est possible, il faut privilégier une pose en plafond à une pose avec équerres de déport. Si cela n'est pas possible, mieux vaut orienter le client ou l'utilisateur vers une manœuvre par motorisation qui n'ajoute aucune sollicitation aux fixations.



Pour une pose directe sur ouvrant, l'option de guidage latéral est à privilégier. Pour éviter de percer la fenêtre, l'option "supports sans perçage" s'impose.

12. Les stores à enroulement

Le diamètre du tube d'enroulement est déterminé en fonction des dimensions du store, du type de manœuvre ou encore du modèle de store choisi. Selon le diamètre utilisé, les vitesses de rotation peuvent varier. Ce phénomène est perceptible sur des installations motorisées. Cela est également perceptible quand plusieurs stores, dont les diamètres des tubes sont différents, sont posés dans une même pièce.



IMPORTANT : Pour une installation dans une même pièce de plusieurs stores motorisés à commande groupée ou générale, même si les tubes d'enroulement ont un diamètre identique, il n'est pas possible de garantir une même vitesse de rotation. Les stores peuvent s'enrouler ou se dérouler à des vitesses légèrement, voire très différentes si le diamètre du tube est différent.

Si la hauteur d'un store est supérieure à plus de trois fois sa largeur, la toile peut se déplacer latéralement sur le tube lors de l'enroulement du tissu. Ce risque est d'autant plus probable que le diamètre du tube est petit. Lors de l'installation, il faut veiller à ce que le tissu ne vienne pas frotter contre le mécanisme et s'endommager ainsi de façon irréversible.

Dans le cas de stores à enroulement avec un embrayage démultiplié à chaînette ou avec un mini-treuil ne disposant d'aucune fin de course, il est primordial de ne pas dérouler le store au-delà de sa hauteur de fabrication sous peine de voir le tissu s'enrouler en sens inverse, voire de s'arracher du tube.

13. Les manœuvres

13.1. Tirage direct à ressort :

Un tirage direct au centre de la lame finale permet un déploiement ou repliement complet du store. La position intermédiaire est obtenue par un tirage vif et bref sur la lame finale. Le dispositif de remontée lente ralentit la vitesse d'enroulement du tissu.



IMPORTANT : Si le tirage direct ne se fait pas dans l'axe vertical de la barre de charge, le tissu s'enroulera de travers et il faudra procéder au démontage du store.

Si la traction sur la barre de charge va au-delà de la hauteur du store, le tissu s'arrachera du tube et il faudra procéder au démontage du store.

L'arrêt intermédiaire du store est réalisé par une bille intégrée à l'extrémité du mécanisme à ressort. Le verrouillage et le déverrouillage s'effectuent par un tirage vif et bref sur la lame finale. Ce système de manœuvre n'offre pas un positionnement précis de la barre de charge.

13.2. Embrayage à chaînette :

Ce dispositif se décline en deux versions distinctes :

- l'embrayage standard qui dispose d'un rapport de 1/1 et pour lequel les arrêts de fin de course sont disposés directement sur la chaînette ;
- l'embrayage démultiplié qui dispose d'une chaînette sans fin mais n'offre aucun système de fin de course.



IMPORTANT : Veillez à respecter la législation concernant la sécurité des jeunes enfants. La manipulation de la chaînette s'opère toujours dans l'axe vertical. Dans le cas contraire, il y a risque d'endommager le mécanisme.

Les dispositifs de sécurité pour chaînettes sont étudiés pour une résistance de traction de 6 kg environ. Au-delà, le dispositif se déconnecte. Il suffit de reconnecter le dispositif.

L'embrayage à chaînette démultiplié ne dispose pas de fin de course. Par conséquent, il est nécessaire de stopper la manipulation dès lors que la position basse est atteinte. Dans le cas contraire, il y a un risque de voir le tissu s'enrouler à l'envers.

Forcer sur une manœuvre qui est arrivée en fin de course engendre le remplacement de pièces qui n'est pas couvert par la garantie.

13.3. Chaînette et cordon :

Ce dispositif est utilisé pour les stores à bandes verticales.



IMPORTANT : La législation concernant la sécurité des jeunes enfants est à respecter scrupuleusement (voir l'étiquette associée à ce produit selon NF EN 13120 §15.2) .

Le repli par cordon d'un paquet de lames d'un store à bandes verticales s'effectue toujours quand les bandes ont une orientation perpendiculaire au rail.

Forcer sur une manœuvre qui est arrivée en fin de course engendre un remplacement de pièces qui n'est pas couvert par la garantie.

13.4. Treuil et manivelle :

Ce type de manœuvre est particulièrement indiqué pour les stores manuels de grandes dimensions. Le plus souvent, le mécanisme est pré-équipé d'un système de fin de course qui garantit les fausses manœuvres.



IMPORTANT : Le bras de levier d'une manivelle augmente considérablement la force exercée sur le treuil. Par conséquent, la rotation de la manivelle doit être stoppée dès qu'un point dur est atteint. Dans le cas contraire, il y a un risque de forcer sur l'ensemble du store et de provoquer une déformation des profils ou tout autre dysfonctionnement.

Forcer sur une manœuvre qui est arrivée en fin de course engendre un remplacement de pièces qui n'est pas couvert par la garantie.

13.5. Moteur électrique, filaire, radio et automatisme :

L'offre de STORIPRO comprend plusieurs diamètres de moteurs tubulaires de 25 à 50 mm dont la puissance et la vitesse de rotation sont variables. Sauf avis écrit contraire du client, le choix du moteur reste du ressort de STORIPRO. La durée et les conditions de garanties du moteur sont celles de son fabricant.

Les informations données par le fabricant du moteur peuvent varier après l'assemblage du store, notamment en ce qui concerne la performance sonore des moteurs. Des stores motorisés peuvent présenter des petites différences de vitesses.

Certaines architectures de bâtiment (structures métalliques, murs en béton banché, etc.) ou encore des endroits pollués par des champs électromagnétiques peuvent fortement perturber les liaisons radio entre les émetteurs et les récepteurs. Pour des commandes groupées ou centralisées, mieux vaut privilégier des lignes bus avec automatismes déportés. Une liaison filaire garantira un fonctionnement optimal. Sur simple demande, les fabricants de moteurs peuvent proposer les solutions les mieux adaptées au projet.



IMPORTANT : Les motorisations radio avec récepteur intégré ne sont pas compatibles avec toutes les configurations architecturales. Sans consultation préalable du fabricant de moteurs, le client prend seul la responsabilité du choix des solutions techniques.

Différents protocoles radio existent sur le marché et il convient donc de se renseigner préalablement sur les attentes du client final si les stores doivent s'intégrer à des environnements radio différents ou existants, notamment au travers d'une box domotique.

A caractéristiques techniques identiques, le fabricant de moteurs ne garantit pas la constance et la précision des vitesses de rotation des moteurs.

Le niveau sonore en décibels communiqué par le fabricant de moteurs ne correspond jamais aux niveaux sonores mesurés après l'assemblage du store. Le niveau sonore après assemblage est toujours plus important.

Les moteurs de diamètre 25 mm sont équipés d'accumulateurs de charges, les données du constructeur en matière de la tenue de charge ne sont données qu'à titre indicatif, cette dernière varie selon les dimensions du store et l'intensité de l'utilisation.



Les conseils de STORIPRO :

STORIPRO déconseille fortement l'utilisation d'une télécommande à un seul canal pour piloter plusieurs stores. Si le réglage d'une fin de course d'un store est nécessaire, alors il est indispensable de débrancher tous les autres stores sous peine de dérégler l'ensemble de l'installation.

Les interventions sur les moteurs et automatismes ne s'effectuent que par du personnel dûment formé à ces manipulations.

Forcer sur une manœuvre qui est arrivée en fin de course engendre le remplacement de pièces qui n'est pas couvert par la garantie.



IMPORTANT : Lors d'une panne qui nécessite le démontage du moteur, ce dernier doit être retourné à STORIPRO aux frais du client.

Dès réception, STORIPRO procède à un essai :

- Si aucune anomalie n'est constatée, STORIPRO tient le moteur à disposition du client ;
- Si le moteur ne fonctionne pas, STORIPRO expédie, à ses frais, le moteur chez le fabricant.

Le fabricant dispose de bancs de tests qui permettent d'établir un diagnostic de la panne. Sur simple demande, un rapport pourra être délivré au Client par le fabricant.

Dans le cas où la panne du moteur est couverte par la garantie de son fabricant, STORIPRO reçoit un moteur neuf et l'expédie à ses frais au client.

En revanche, si le fabricant du moteur diagnostique une panne pour laquelle la garantie ne pourra pas s'appliquer, le client devra communiquer ses instructions à STORIPRO quant aux suites à donner.

En cas de panne, si le client souhaite remplacer le moteur défaillant sans attendre le diagnostic du fabricant, STORIPRO facture un moteur neuf équivalent et les frais de transports éventuels.

Dans le cas où le moteur défectueux est couvert par la garantie de son fabricant, STORIPRO remettra au Client un avoir égal au prix de vente net du moteur et des frais de transports éventuels.

Quand un moteur est reconnu défectueux et couvert par la garantie du fabricant, ce dernier se limite au remplacement du moteur. Aucune indemnité n'est attribuée, ni par le fabricant du moteur, ni par STORIPRO. Les frais de retour du moteur jugé défectueux, restent toujours à la charge du client.



Les conseils de STORIPRO :

Pour être en conformité avec la législation en vigueur, il faut préférer des manœuvres qui ne présentent aucun risque de strangulation. La manœuvre par treuil et manivelle est la solution manuelle qui offre la meilleure fiabilité tout en respectant la législation en vigueur. Pour des installations équipées de motorisation avec automatismes, mieux vaut privilégier une liaison filaire avec une ligne bus et des automatismes déportés.

14. Le guidage

Ce dispositif permet de guider et de maintenir la barre de charge durant le cycle de déploiement / repliement du store ainsi que d'éviter que la toile ne batte sous l'effet du vent ou des mouvements des ouvrants. Trois dispositions sont proposées :

- Guidage par câble (ou guidage perlon), système économique et discret mais moins robuste;
- Coulisse en C (ou coulisse monobloc), qui maintient parfaitement la barre de charge et évite tout « flottement » de cette dernière ;
- Les coulisses "zip" . Soudé de part et d'autre de la toile, le zip se loge à l'intérieur d'un profil en PVC co-extrudé qui l'emprisonne et l'ensemble est glissé dans une coulisse en aluminium.



IMPORTANT : Les câbles présentent une certaine élasticité qui nécessite de les retendre de façon régulière.

La toile ne pénétrant pas à l'intérieur des coulisses en C, un espace reste visible entre le tissu et la coulisse. Ceci écarte toute possibilité d'occultation totale. D'autre part, le tissu peut gonfler sous l'effet du vent.

La mise en œuvre d'un store zip doit respecter les tolérances des faux aplombs, faux niveaux ou faux équerrages du DTU 34.4. La plus grande vigilance en la matière est indispensable.

Pour une application d'occultation, un filet de lumière le long de la barre de charge reste visible.



Le conseil de STORIPRO :

La solution zipée est le meilleur compromis pour le maintien de la toile dans les coulisses, la protection solaire ou encore pour les besoins d'occultation plus complète.

15. Le laquage

Le choix de STORIPRO s'est porté sur des laqueurs industriels bénéficiant du Label QUALICOAT et QUALIMARINE. Toutefois, seuls les profilés en aluminium peuvent prétendre à ces labels. Joues, équerres, composants et tout autre accessoire laqués sont exclus de ce label, tout comme certains profils qui seraient laqués en urgence ou en trop petite quantité par des partenaires ne bénéficiant pas d'équipements leur permettant d'obtenir ce label.



IMPORTANT : Le laquage des composants tels que les joues, équerres de guidage, etc. n'est pas réalisé dans les mêmes conditions que les profilés en aluminium, par conséquent, des différences de teintes peuvent être constatées.

Les composants en zamak subissent un dégazage destiné à éliminer l'excédent d'air, lié au procédé d'injection, contenu dans les pièces. Toutefois, des défauts d'aspect (piqûres) peuvent apparaître de façon plus ou moins marquée.

En cas de litige pour défaut d'aspect, il sera fait référence aux critères de contrôle de l'aspect esthétique des surfaces en aluminium laquées rédigés par l'ADAL.

16. Le réglage et le contrôle

A l'exception des stores vénitiens qui ne sont pas fabriqués par STORIPRO, tous les stores intérieurs de STORIPRO sont réglés et contrôlés individuellement sur les bancs d'essais de l'entreprise dans une limite dimensionnelle de 4 000 mm en largeur et 3 500 mm en hauteur.

Les vérifications portent sur le contrôle de la toile, son enroulement et le réglage des fins de courses.

Pour les stores à bandes verticales, seuls les rails font l'objet d'un contrôle de fonctionnement.



IMPORTANT : Au-delà de ces dimensions, le réglage s'effectue sur chantier par l'installateur.

Les essais étant réalisés en usine, il n'est pas toujours possible de détecter des défauts d'aspect mineurs sur les toiles ou sur les profilés en aluminium, ces derniers se révélant le plus souvent en pleine lumière.

17. L'entretien

Outre le nettoyage régulier, les stores d'intérieur STORIPRO ne nécessitent aucun entretien particulier.



IMPORTANT : Ne jamais utiliser de brosse ou d'éponge abrasive pour le nettoyage, ni de détergent pour l'entretien des stores.

Plier ou froisser le tissu peut avoir des conséquences irréversibles.

18. La maintenance

Une visite périodique annuelle permet de contrôler le bon fonctionnement des installations. Seule la tension des câbles de guidage est à surveiller.



IMPORTANT : Les opérations de réparation et de maintenance des produits STORIPRO doivent être réalisées exclusivement par des professionnels qualifiés.
Toute intervention sur un store électrique entraîne préalablement la coupure du secteur.
Le personnel d'intervention doit être titulaire d'une habilitation électrique.
Ne jamais graisser ou siliconer les organes de manœuvre et de guidage.

19. L'assistance technique

STORIPRO dispose d'une assistance téléphonique pour apporter des conseils de réglages, de mise en œuvre ou de dépannage. Pour autant, STORIPRO ne dispose pas de personnel habilité pour une intervention sur chantiers.

20. Les risques d'accident

La société STORIPRO décline toute responsabilité dans le cas de dommages matériels et corporels consécutifs à un accident, une mauvaise manipulation du produit, une installation non conforme ou la non-observation des consignes décrites dans ce document.

21. Les délais de fabrication

Les délais de fabrication de nos produits sont de 3 semaines. Ces délais peuvent varier en fonction des saisons.



IMPORTANT : Pour le laquage non standard, un délai de 15 jours supplémentaires est à prévoir.



Les conseils de STORIPRO :

Si des impératifs de délais sont à respecter, alors il est nécessaire de contacter préalablement notre service ADV au 05 61 97 71 71.

22. Les délais de transport

Sans pouvoir en garantir la parfaite exactitude, le délai de transport est compris entre 24 et 72 heures pour des expéditions par messagerie, ce délai vient s'ajouter à la date mentionnée sur l'accusé de réception de commande sous le titre "Date de départ".

Pour les expéditions en affrètement, le délai moyen constaté est de 8 jours environ.

23. La réception des marchandises

Sauf avis contraire signifié par le client, la livraison se fait au lieu indiqué lors de l'ouverture du compte. Quel que soit le mode de livraison, la marchandise est remise obligatoirement au destinataire en échange du bon de livraison daté et signé. A réception des marchandises et en présence du chauffeur, le client procède au déballage des marchandises, et vérifie la conformité des produits livrés à ceux commandés ainsi que l'absence de vice apparent. En cas de dommage ou d'avarie causés durant le transport, le client émet des réserves caractérisées* sur le bon de transport et en informe le transporteur, dans un délai maximum de 48 heures suivant la réception des marchandises, par lettre recommandée avec accusé de réception afin de pouvoir engager l'assurance du transporteur. Une copie de ce courrier doit être adressée à STORIPRO. Pour prétendre à la prise en charge des réparations ou du remplacement des marchandises, par l'assurance du transporteur, les réserves doivent décrire très précisément le type de produit endommagé ou manquant, leur nombre, ainsi que la nature des dommages constatés. Passé ce délai de 48 heures, aucune réclamation n'est recevable de la part du transporteur et des services de STORIPRO.

STORIPRO rappelle que, conformément à la législation en vigueur, le transfert de responsabilité s'effectue dès la prise en charge des marchandises par le transporteur et que les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

*Il est entendu par « réserves caractérisées » le détail précis des marchandises abîmées (rail écrasé, x produits ou accessoires manquants, tissus déchirés...).



IMPORTANT : A défaut de respecter les règles ci-dessus, les frais de réparation ou de remplacement des marchandises sont à la charge du client.



Les conseils de STORIPRO :

En cas d'avarie constatée au moment de la livraison, il est fortement conseillé de joindre des photos au dossier de litige qui est transmis au transporteur.

Dès lors que l'avarie présente des dégâts importants, il est préférable de refuser l'intégralité de la livraison.

Même si la livraison s'est déroulée sans litige, avant votre déplacement sur chantier, il est nécessaire de vérifier le contenu du colis. Cela évitera des déplacements inutiles.

24. Les conditions de garantie

- 1.1 En tout état de cause, l'utilisation que le client fera des produits devra être conforme aux préconisations contenues dans le présent référentiel technique.
STORIPRO ne garantit pas l'aptitude du produit à satisfaire tous les besoins du client ou de ses utilisateurs.
- 1.2 A compter de la date de livraison au client, les produits STORIPRO sont garantis pour une durée de 24 mois conformément aux termes du présent référentiel technique, contre les vices de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception. A ce titre, toute réclamation devra obligatoirement être faite par notification recommandée avec accusé de réception.
Cette garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces reconnues défectueuses sans indemnité d'aucune sorte que ce soit et notamment pour main d'œuvre de montage ou démontage, immobilisation de matériel, frais de transport ou de déplacement.
Le Client devra retourner, à ses frais, les produits mis en cause, étant précisé que ces frais seront remboursés au Client dès lors que le défaut en question relève d'un défaut de conformité et est donc imputable à STORIPRO.
La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par STORIPRO de sorte que le Produit ne peut être altéré, transformé ou modifié sans l'autorisation de STORIPRO.
Afin de faire valoir ses droits, le Client devra en tout état de cause et sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant y compris au titre de la garantie susmentionnée, informer STORIPRO, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leurs découvertes.
- 1.3 Conformément aux termes du présent référentiel technique, il est précisé que toute garantie de la part de STORIPRO sera exclue :
 - Dès lors que le dommage est le fait du Client, et notamment en cas de faute, négligence ou imprudence du Client ;
 - Dès lors que le défaut où le vice résulte du transport et/ou de l'installation des Produits, notamment si l'installation est effectuée par des personnes n'ayant pas de compétence professionnelle suffisante en la matière et qui résulterait d'une pose non-conforme au référentiel technique ou tout autre instruction de STORIPRO ;
 - En cas d'utilisation, ou d'un usage anormal notamment si les Produits ont été employés dans des conditions différentes de celles prévues dans le référentiel technique et / ou pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans ce référentiel technique ;
 - En cas d'un accident, du mauvais entretien, défaut de surveillance, choc ou d'une modification du Produit par le Client ou résultant de son fait ;
 - Si les dimensions du produit ne figurent pas dans les grilles tarifaires de référence ;
 - Dans tout autres cas tel que prévu au référentiel technique, et notamment en cas de non-respect de ce dernier.

25. Les exonérations de garantie

Sont exclus de la garantie :

- Un dysfonctionnement à la suite d'une pose non conforme aux règles de l'art et/ou au non-respect des DTU en vigueur ;
- Une utilisation qui ne suit pas les préconisations de STORIPRO ;
- Tout produit modifié par le client, l'installateur ou l'utilisateur final ;
- Tout produit laissant apparaître un manque évident d'entretien ;
- Les profilés pliés, rayés, ayant subi un choc ou ayant été agressés par des produits chimiques ou abrasifs ;
- Les toiles et tissus déchirés, pliés, tachés, froissés, effilochés ou encore troués, ou agressés par des produits chimiques ou abrasifs ;

- Les produits dont les dimensions ne figurent pas dans les grilles tarifaires de référence ;
- Les différentes pièces ou composants ayant subi un choc ou cassés durant la pose, le transport ou l'utilisation courante ;
- Les cordons et chaînettes, effilochés ou cassés ;
- Les produits ayant subi des dommages durant le transport et pour lesquels aucune réserve caractérisée n'a été signalée au transporteur ;
- Les dégradations liées aux intempéries et aléas climatiques ;
- Les moteurs et automatismes ayant subi un court-circuit ou un branchement non conforme ;
- Les bruits et vibrations, les détériorations, la décoloration, l'altération ou la déformation des composants subissant une usure normale du temps ;
- Les frais de pose et dépose, les frais de déplacement ou indemnité de toute sorte ;
- Les frais de retour des produits nécessitant une expertise de STORIPRO.

26. La responsabilité

STORIPRO est tenu d'une obligation de moyen dans le cadre de l'exécution des conditions générales de vente et de la fourniture des produits.

En aucun cas STORIPRO ne garantit le Client ou ses utilisateurs une efficacité à 100% des Produits vendu dans leur usage.

STORIPRO ne saurait d'une quelconque manière être tenu responsable et tenu à indemnisation à l'égard du Client :

- De tout dommage spécial, incident ou indirect de quelque nature que ce soit, subi par le Client et tel notamment que les pertes de bénéfice, d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle, de goodwill, d'opportunité commerciale, d'économie ;
- De tout dommage résultant de tout dysfonctionnement d'une fourniture ou produit d'une tierce partie, et des conséquences en résultant ;
- De toute mauvaise utilisation du Produit, telle une utilisation non conforme à la destination dudit Produits, aux CGV, recommandations de STORIPRO et référentiel technique.

Le Produit sera utilisé sous la seule responsabilité du Client, toute garantie et/ou responsabilité de STORIPRO étant exclu à ce titre.

27. Les conditions de retour des marchandises

Pour les produits jugés défectueux qui nécessitent une intervention dans les ateliers de STORIPRO, les conditions de retour sont les suivantes :

- Le client retourne les produits à ses frais et par ses propres moyens ;
- Le client souhaite un enlèvement par l'intermédiaire des transporteurs de STORIPRO. Dans ce cas, en fonction des dimensions, du poids et de la localisation du colis, une offre de prix pour l'enlèvement est communiquée au client.

Si après expertise, le produit est pris sous garantie, les frais de réparation sont à la charge de STORIPRO.



IMPORTANT : Quel que soit le moyen retenu pour le retour des produits, l'expéditeur doit emballer la marchandise correctement, la caler à l'intérieur d'un carton de telle sorte qu'elle ne coure aucun risque de dégradation durant le transport. Dans la négative STORIPRO se réserve le droit de refuser la marchandise à réception.

Nous vous remercions pour l'attention que vous apportez à ce document et de l'usage que vous en ferez auprès de votre clientèle.

Pour STORIPRO
Thierry JABAUDON
Directeur



Z.A.C. de Masquère • Autoroute A64 • Sortie n°23 • 31220 CAZÈRES SUR GARONNE
L'assistance technique et le service après-vente : Tél. : 05 61 97 71 71 • Fax : 05 61 97 71 72
infos@storipro.com • www.storipro.com

